

[Cliquer ici](#) pour revenir sur le site [diaconat.catholique](http://diaconat.catholique)

## DIACRE, POURQUOI ?

Jean-Pierre LECLERC

COMITE NATIONAL DU DIACONAT

## TABLE DES MATIERES

SUR QUOI S'APPUIE UN TEL EXPOSE POUR PARLER DU DIACONAT ? .....	1
<b>1. VOCATION.....</b>	<b>2</b>
1.1. DE QUOI S'AGIT-IL QUAND IL EST QUESTION DE VOCATION .....	2
1.2. QUI PEUT ETRE APPELE ? ... ..	3
<b>2. ORDINATION.....</b>	<b>4</b>
<b>3. MISSION .....</b>	<b>5</b>
3.1. MINISTERE DIACONAL POUR L'ÉGLISE.....	7
3.2. MINISTERE POUR UNE ÉGLISE DANS LE MONDE.....	9
<b>4. CONCLUSION.....</b>	<b>9</b>

Il est fréquent d'entendre des questions ou des objections du genre de celles-ci : "Celui qui est ordonné, que fait-il de plus après l'ordination ? Est-ce qu'il ne continue pas ce qu'il faisait déjà auparavant ?" "Les diacres font-ils autre chose que des militants laïcs ? Font-ils autre chose que des chrétiens qui prennent à cœur ce qui concerne la vie et la mission de l'Église ?". De telles remarques, vous les avez aussi formulées au terme des carrefours hier soir ; ainsi disiez-vous : "Pourquoi demander le diaconat alors qu'on vit déjà la diaconie" et encore: "est-ce que travailler à améliorer les relations entre les hommes constitue un ministère ? N'est-ce pas le fait de tous les baptisés ?" Ce genre de questions nous amène à cerner notre sujet et à nous demander qu'est-ce qui caractérise le ministère diaconal ? Pourquoi un ministère ordonné ?

D'entrée de jeu, écartons un type de réponse qui nous mettrait dans une impasse. Parfois en effet, on voudrait déterminer ce qui caractérise le diacre de façon tout à fait spécifique en disant : "Qu'est-ce qu'il fait et que d'autres ne font pas ?". Alors en se creusant la tête, on avance une réponse : "il peut baptiser, il peut présider à la célébration d'un mariage" Vous devinez bien que si nous éliminions tout ce qu'un diacre avait de commun avec d'autres chrétiens pour ne retenir que ce qu'il était seul à pouvoir faire, nous aurions à la limite un ministère sans chair et sans consistance. Ce serait une abstraction. Au contraire, il nous faut prendre en compte l'ensemble des activités d'un diacre et cela dans tous les domaines de l'existence, y compris ceux de la vie sociale, de la vie professionnelle, de la vie conjugale et familiale . C'est l'ensemble des activités qui est à situer et à comprendre à la lumière du ministère de l'Église et de ceux qui y sont ordonnés .

Pour indiquer le sens de ce ministère ordonné et par conséquent, pour répondre à la question: "Diacre, pourquoi ?", je vais m'attarder successivement sur trois mots : le mot "vocation", puis le mot "ordination" enfin le mot "mission".

## **Remarque**

### **SUR QUOI S'APPUIE UN TEL EXPOSE POUR PARLER DU DIACONAT ?**

Cet exposé s'efforce de mener une réflexion théologique sur le ministère diaconal à partir de trois données différentes - qu'il est convenu d'appeler des "lieux théologiques" - Il veut ainsi tenir compte...

**1 - a)** des textes du concile Vatican II sur l'Église et sur le diaconat. "Lumen Gentium" est évidemment la référence privilégiée mais les textes d'un même concile s'éclairant les uns par les autres, la problématique du ministère diaconal doit également tenir compte des grandes perspectives des autres textes conciliaires en particulier celles d'"Ad Gentes" et de "Gaudium et Spes".

**b)** de l'application des orientations conciliaires, c'est-à-dire des textes de l'épiscopat français décidant la restauration du diaconat permanent à l'échelle des diocèses de notre pays et des textes du Comité national du diaconat dans le cadre du mandat qui lui a été confié.

**2 -** de textes liturgiques choisis essentiellement dans le rituel des Ordinations. La prière liturgique est un lieu privilégié de la confession de foi.

**3 -** de l'expérience du ministère diaconal tel qu'il est exercé depuis quelques années par ceux qui ont été ordonnés. Nous pouvons cerner cette expérience de ministère en écoutant les témoignages communiqués par les diacres eux-mêmes mais aussi en partant des observations de tous ceux qui les voient vivre. Au cours du week-end, cette troisième donnée a été largement développée surtout au cours des communications faites le samedi après-midi. Ce texte-ci ne reprend que les grandes lignes de l'exposé du dimanche matin.

## 1. VOCATION

### 1.1. DE QUOI S'AGIT-IL QUAND IL EST QUESTION DE VOCATION...

Au début de la célébration de l'ordination, le dialogue entre l'évêque et l'ordinand se termine de la manière suivante - c'est l'évêque qui intervient :

*"Avec l'aide du Seigneur Jésus-Christ notre Dieu et notre Sauveur, nous vous choisissons comme diacre."*<sup>1</sup>

Parmi les chrétiens, certains sont ainsi choisis pour être ordonnés diacres, ils sont appelés par l'évêque après lui avoir été présentés. Vous le savez, le mot appel équivaut au mot vocation et ce mot est d'abord à entendre de façon objective. Au sein de l'assemblée chrétienne, il y a un appel public de la part de l'évêque. On pourrait presque dire qu'il n'y a pas de vocation ministérielle tant que n'est pas manifestée la volonté de l'évêque d'ordonner tel chrétien à un service ecclésial. C'est l'appel de l'évêque qui fait la vocation. Trop longtemps, le mot vocation a été limité par un certain usage : il désignait avant tout un attrait de l'individu, un désir émanant du sujet. On disait de quelqu'un qu'il avait la vocation parce qu'il pensait être appelé au sacerdoce ou à telle forme de vie religieuse. Sans éliminer la part qui revient à la disposition du sujet, il faut donner la priorité à l'initiative de ceux dont la charge est de veiller à tout ce qui a trait à la vie et à la mission de l'Église. Nous pouvons dire qu'il y a vocation ministérielle quand des baptisés sont effectivement choisis afin d'assumer une part du ministère de l'Église.

Choix d'un baptisé, appel, vocation..., cela voudrait-il dire qu'il y a des chrétiens privilégiés, des croyants de niveaux différents ? L'interprétation trop subjective du mot vocation a pu laisser croire parfois que l'ordination venait consacrer un mérite personnel ou une destinée personnelle. Puisque vous faites partie des groupes de recherche et que plusieurs parmi vous envisagent le diaconat ou s'interrogent à son propos, il importe que nous soyons au clair sur le discernement d'une vocation ministérielle tel qu'il s'opère par l'évêque avec le délégué et souvent une équipe diocésaine. Le choix et l'appel ne viennent pas tant consacrer des mérites individuels qu'ils ne reconnaissent une compétence à assumer une charge pour le profit de toute l'Église. La vocation ministérielle n'opère pas une sélection parmi des chrétiens, mais elle correspond au discernement d'une aptitude à remplir une fonction. On pourrait dire qu'il s'agit de la reconnaissance d'un appel à un service ecclésial, au sein d'une Église où chacun est appelé à prendre une part de service. C'est ce que nous lisons au début de la préface d'ordination :

*"Sois avec nous, Père très Saint, sois avec nous, Seigneur tout-puissant, Toi qui remets à chacun sa part de service et de responsabilité."*<sup>2</sup>

La vocation à un ministère ordonné est donc à comprendre selon les perspectives ecclésiologiques de Vatican II qui ont souligné l'importance du sacerdoce commun à tous les baptisés et sur la mission qui revient à l'ensemble des baptisés et confirmés. Ce que je viens de dire peut éclairer ce qui se passe au sein des groupes de recherche. La charge qui revient à une équipe diocésaine du diaconat n'est pas tant de retenir les uns et d'éliminer les autres que d'aider chacun à discerner l'appel particulier qui est le sien, que ce soit en vue du ministère ordonné ou d'une autre responsabilité.

<sup>1</sup> - L'ordination d'un diacre n° 3-12 dans Pontifical romain. Les ordinations. Ed. Desclée/Mame 1977.

<sup>2</sup> - L'ordination d'un diacre n° 3-23.

## 1.2. QUI PEUT ETRE APPELE ? ...

Sur quels critères va s'opérer l'appel ? Il y a certes des critères qui ont trait à des capacités individuelles, par exemple à la capacité de nouer des relations, à celle de juger des situations, à celle de travailler en collaboration avec des équipes pastorales, etc... Mais nous avons aussi devant nous un ensemble de points de repère qui nous ont été fournis par l'épiscopat lors de la restauration du diaconat permanent en France. Ces critères de vocation portent davantage sur la situation sociale et ecclésiale de ceux qui peuvent être choisis. De telles données ne sont pas fixées de toute éternité, elles sont formulées au contraire en fonction d'une situation historique de l'Église et des besoins de la mission. En d'autres siècles ou en d'autres pays, l'appréciation des critères de vocation est sans doute différente parce qu'est différente la manière de concevoir une action missionnaire concertée et une présence de l'Église au monde. Reportons-nous directement au texte auquel je viens de faire allusion. Sa citation est un peu longue, mais je voudrais la faire parce que je crois qu'habituellement les groupes de recherche ne l'ont pas assez en mémoire. Ce texte est de 1970 et il inclut un rappel des grandes orientations missionnaires de 1967.

*"Aujourd'hui comme autrefois, les diacres joindront dans un unique ministère le service de la liturgie, de la parole et de la charité. Mais tout cet ensemble sera marqué par les options définies par l'assemblée épiscopale de 1967 pour une action pastorale qui accorde priorité aux appels que constituent l'incroyance, la misère et le sous-développement.*

*Cela explique les choix qui aboutissent à la prochaine ordination. Il n'a pas semblé opportun d'appeler au Diaconat des hommes qui auraient été de simples animateurs liturgiques chargés seulement de présider à l'assemblée chrétienne en l'absence du prêtre, d'y annoncer la parole de Dieu et de distribuer la sainte Eucharistie. Les évêques français marquent leur préférence pour des diacres qui, quotidiennement au contact des hommes grâce à leur situation familiale et professionnelle, puissent en pleine vie témoigner du service que le peuple de Dieu doit rendre aux hommes à l'exemple du Christ. Les premiers diacres ont été choisis <sup>3</sup> en tenant compte de leurs engagements en différents secteurs de la vie des hommes et de leur appartenance à des unités pastorales déjà engagées dans une action missionnaire <sup>4</sup>."*

Ce qui apparaît donc caractéristique de la restauration du diaconat permanent en France, c'est que ceux qui sont appelés ou choisis ne sont pas retirés de la condition de vie ordinaire. En ce sens-là, le statut social des diacres permanents demeure assez semblable à celui de beaucoup de baptisés. Par ailleurs, la détermination de tels critères de vocation explique le souci des délégués diocésains de toujours vérifier la qualité des engagements humains et l'insertion ecclésiale de ceux qui se présentent. Ne vous étonnez pas lorsque les animateurs de groupes de recherche vous demandent : "Que faites-vous dans votre milieu de travail ou dans votre quartier ? Que disent et que vivent ceux que vous rencontrez ? Où rencontrez-vous d'autres chrétiens ? Que faites-vous déjà pour qu'une Église vive et grandisse ?".

Enfin, au sujet du mot vocation, je voudrais aborder un dernier point. Puisque, en dernier ressort ce qui est déterminant c'est l'appel de l'évêque, il est presque secondaire que l'idée première vienne d'un

---

<sup>3</sup> - Les trois phrases soulignées par moi-même font ressortir l'aspect "objectif" d'une vocation. Les évêques marquent leur préférence ou font le choix d'appeler tel ou tel en vue de l'ordination, en fonction de données dont ils font part.

<sup>4</sup> - Note de la Commission Episcopale du Clergé et des Séminaires intitulée "Rénovation en France du diaconat permanent". 9 mars 1970 dans "Diaconat Permanent - Documents pour l'ensemble de l'Église et pour la France"- Secrétariat du C.N.D., 47 Boulevard Gambetta - 84000 AVIGNON.

baptisé qui se demanderait : "Est-ce que je ne suis pas appelé à être diacre ?" ou qu'elle naisse d'une communauté chrétienne qui se dirait : "N'est-il pas souhaitable qu'un tel soit ordonné ?". Les deux possibilités existent, mais elles se rejoignent dans la mesure où ce qui est le plus déterminant, c'est le discernement et le choix de la part de l'Église. Ce qui importe de toutes façons, ce n'est pas de juger la qualité de la foi ou de la charité de quelqu'un. Il n'y a pas de thermomètre de la foi ou de la charité. Ce qui compte, c'est d'évaluer ce que telle ordination permettra pour qu'une communauté chrétienne vive de la diaconie du Christ et en témoigne. C'est, à mon avis, la signification des témoignages qui peuvent être exprimés au cours d'une ordination. Il ne s'agit pas tant de faire une louange de la personne : "Jean ou Joseph est vraiment très bien", que de dire : "Voilà ce que nous avons vécu déjà en Église avec Jean ou Joseph et voilà ce que nous espérons et ce que nous envisageons. Voilà comment la mission que le Christ confie à son Église pourra être portée en tel lieu, par rapport à telle population, par rapport à tel besoin". Il importe donc d'entendre le mot vocation d'une manière plus objective, en fonction des besoins de l'Église plus qu'en fonction d'un attrait personnel.

## 2. ORDINATION

En lisant les textes conciliaires, on peut se demander :

"Faut-il parler du sacrement de l'Ordre ou du sacrement des trois ordres ?". Dans certains textes de "Lumen Gentium", on trouve les deux formulations. Il est intéressant de repérer ce qui, dans un texte, n'est pas bien harmonisé. Ce manque de cohérence donne à penser qu'une mutation était en train de s'opérer. On parlait beaucoup du sacerdoce au singulier et par ailleurs, percevait l'idée de trois ministères ordonnés, articulés les uns aux autres.

On peut lire par exemple :

*" Le Saint Concile enseigne que, par la consécration épiscopale, est conférée la plénitude du sacrement de l'ordre, que la coutume liturgique de l'Église et la voix des saints Pères désigne en effet sous le nom du sacerdoce suprême ...*

*... Aux évêques, il revient d'introduire, par le sacrement de l'ordre, de nouveaux élus dans le corps épiscopal." <sup>5</sup>*

et d'autre part :

*"A leur tour, les évêques ont légitimement transmis à divers membres de l'Église, et suivant des degrés divers, la charge de leur ministère. C'est ainsi que le ministère ecclésiastique, institué par Dieu, est exercé dans la diversité des ordres par ceux que déjà depuis l'antiquité, on appelle évêques, prêtres, diacres." <sup>6</sup>*

Il serait sans doute possible de relever encore d'autres textes où le langage privilégie d'une part le mot sacerdoce, d'autre part celui de ministère, d'une part l'expression, sacrement de l'ordre (singulier), d'autre part celle de ministère exercé dans la diversité des ordres (pluriel). <sup>7</sup> Ce texte qui est une expression officielle de la pensée de l'Église manifeste donc un va-et-vient, une hésitation

---

<sup>5</sup> - Lumen Gentium (L.G.) n°21.

<sup>6</sup> - L.G. n°28.

<sup>7</sup> - Plusieurs études ont déjà été faites qui évaluent la portée de mots comme sacerdoce et ministère et qui mesurent l'évolution de leurs usages depuis Vatican II. Voir par exemple H.M. Legrand. "Où en est la théologie des ministères ?" dans la revue "Vocation" n°264 - Octobre 1973 - p.414 sq. ou H.M.Legrand : "Vocation, ordination et ministère des diacres" dans "Diaconat aujourd'hui" n°12-13 - Septembre 1980- p.12 et sq.

entre deux registres de langage. Cette hésitation est suggestive. Nous voyons l'intérêt de parler du sacrement de l'ordre au singulier, parce qu'il importe d'affirmer que les ministères de l'évêque, du prêtre et du diacre sont tous trois relatifs au seul ministère apostolique de toute l'Église. Mais il est aussi intéressant de parler de trois ordres ? Certes, dans le texte cité comme dans tous les textes sur le presbytérat ou sur le diaconat, il apparaît bien que les trois ordres sont articulés les uns aux autres et que le presbytérat et le diaconat sont relatifs au ministère de l'évêque, qui reçoit, disent les textes, "la plénitude du sacerdoce". Cependant, l'avantage de parler de trois ordres, c'est de montrer que le presbytérat et le diaconat ne sont pas des ministères de délégation de l'évêque. Ce n'est pas l'évêque qui donne une part de sa responsabilité. Nous n'avons pas une hiérarchie de type monarchique, comme si tout était remis à celui qui était à la tête, les autres participant de la grâce du monarque. Le ministère n'est pas le don de ce qui appartiendrait à l'évêque. Le ministère est un don de Dieu qui envoie l'Esprit et de cette ordination à un ministère, l'évêque est le ministre. A ce point de vue, la préface de l'ordination est très suggestive; l'évêque ne dit pas : "Jean ou Joseph, je te donne une part de mon ministère". Que fait l'évêque ? Au nom de toute l'assemblée, il se tourne vers Dieu pour invoquer et pour rendre grâce. Pour invoquer, c'est-à-dire pour demander que Dieu envoie son Esprit-Saint afin que celui-ci renouvelle et transforme celui qui est ordonné. C'est pour cela donc qu'il dit :

*" Sois avec nous Père très saint, sois avec nous Seigneur tout puissant,*

*Regarde Dieu très bon".<sup>8</sup>*

et un peu plus loin :

*" Envoie sur lui, Seigneur, l'Esprit Saint".<sup>1</sup>*

Le ministère diaconal n'est donc pas une parcelle du ministère de l'évêque qui ne pourrait tout faire. Le fait que dans son acte essentiel, l'ordination soit prière d'invocation et d'action de grâce, en dit long sur le ministère lui-même. Ce n'est pas seulement un élément d'une structure institutionnelle, mais c'est un don qui est fait à l'Église pour que celle-ci soit authentiquement l'Église de Jésus-Christ. Une ordination, c'est toujours un don qui est fait à l'Église, et par lequel le Seigneur renouvelle son Église. Les diacres ordonnés sont donnés à l'Église pour être la mémoire vivante du Christ serviteur.

Relisez et méditez cette préface de l'ordination.

### 3. MISSION

Tout ministère ordonné est relatif au ministère de l'Église. La mission confiée au diacre et précisée par la lettre de mission, ne peut se comprendre que dans le cadre de la mission qui revient à l'Église dans son ensemble. Quelle est cette mission de l'Église ? Je la présente brièvement sous forme de deux volets attachés l'un à l'autre ou de deux facettes réfléchissant l'une sur l'autre.

D'une part, l'Église est la communion de ceux qui accueillent la révélation de Dieu en Jésus-Christ. Elle est donc la communion de tous ceux qui répondent à l'appel du Seigneur en confessant la foi et en entrant dans une dynamique qui change leur existence. Mais, d'autre part, et ce, dès le point de départ, cette communion est vouée à un élargissement. Cette communion entre les croyants est impulsion de vie, elle est souffle, elle est communication d'un esprit, d'une vie nouvelle.<sup>9</sup> . Cette

<sup>8</sup> - L'ordination d'un diacre, n°3-23

<sup>9</sup> - Rappelons-nous qu'en hébreu, les mots esprit et souffle sont synonymes.

communication est plus comparable au rayonnement d'une source qu'à une opération stratégique. Elle émane d'une présence d'amour ou du moins elle devrait davantage émaner d'une présence d'amour que d'un souci de prosélytisme. Nous ne sommes jamais tout-à-fait délivrés en effet d'une conception de la mission qui aboutirait à un recrutement par un phénomène de propagande. C'est pour cela que nous avons toujours à recevoir cette mission comme un don qui nous est fait et qui appelle notre propre conversion. C'est d'abord par le témoignage d'une existence renouvelée que les croyants peuvent éveiller chez d'autres le désir d'aller vers le Dieu de Jésus-Christ ou le désir d'être aimés de Lui. L'Église est donc à la fois communion et mission.

Et le diacre ? Suffit-il de dire qu'il participe comme diacre à la mission de l'Église ? Oui, mais sans doute faut-il préciser en quoi le ministère diaconal importe à la mission de l'Église ? Qu'est-ce qu'il révèle et réalise du ministère de l'Église, c'est-à-dire de celui qui revient à l'ensemble des baptisés ? Avant d'aborder les deux dimensions de cette mission du diacre

- ministère diaconal pour l'Église
- ministère diaconal pour une Église dans le monde, repartons de deux témoignages récents.

## DEUX TÉMOIGNAGES

Je les évoque en pensant à nos questions de départ : "Est-ce que le travail du diacre ordonné est différent du travail d'un laïc ? Qu'est-ce qu'il apporte de neuf pour la vie de l'Église ?".

Le premier témoignage provient du bulletin diocésain de Toulon paru dans le contexte d'ordinations récentes ou prochaines. Celui qui parle n'est pas le diacre lui-même, c'est un participant qui apportait un témoignage au cours de l'ordination. Le diacre s'appelle Denis. Voilà comment s'exprime celui ou celle qui a parlé.

*" Avec lui (avec Denis), nous avons réfléchi et prié pour découvrir les merveilles que fait le Seigneur chaque jour dans le milieu indépendant pour essayer de transformer nos mentalités et celles des gens qui nous entourent. Nous remercions le Seigneur et Denis son serviteur".*

Toute la première partie de l'intervention est donc rédigée autour de l'idée : "Avec Denis, nous." Le "nous" est très important. Puis dans les phrases suivantes, il sera dit : "Nous avons besoin de diacres". Le nous n'englobe plus le diacre.

*" Nous sommes tous appelés à nous engager plus. Il nous faudrait plusieurs diacres pour être au milieu de nous et de notre entourage, le signe du Christ venu non pour être servi mais pour servir. Au-delà du cadre habituel de la vie paroissiale combien d'isolés, de malades, de désespérés ? Nous avons besoin d'être entraînés à leur rencontre par un diacre qui nous rappelle que c'est Jésus-Christ la source en même temps que le destinataire de nos services." <sup>10</sup>*

Dans un premier temps donc, le "nous" englobe le diacre, il associe baptisés et diacre dans une même mission d'Église, et dans la seconde partie du témoignage, le "nous" désigne seulement les chrétiens qui considèrent le diacre comme différent d'eux. Le diacre est des deux côtés, il est à la fois simple participant de groupes ecclésiaux porteurs d'une mission et "l'entraîneur" aidant ces groupes ecclésiaux à répondre à la mission du Christ. Un autre témoignage est paru dans la presse au moment de la rencontre de Nîmes. On perçoit la même problématique : est-ce que le diacre est différent ? Est-ce qu'il est autre chose que ce qu'il était auparavant ? La réponse est semblable à la précédente. Le

---

Cf. le mot "Esprit" dans Vocabulaire de théologie biblique - éd. Cerf.

<sup>10</sup>- "Spécial" diaconat permanent - Eglise de Fréjus-Toulon 1/1982, p.18,19.



diacre reste lié à ceux avec qui il œuvrait auparavant et pourtant advient de par l'ordination quelque chose de neuf.

*" De fait, Jean-Claude devenu diacre en 1975 " ne retourne pas sa veste". Ceux qui le voient distribuer comme syndicaliste, des tracts sur la Pologne, sur le Chili, devant la gare, connaissent ses idées. Personne ne lui demande de les renier. Il y a continuité avec ses engagements antérieurs."*

Nous voyons donc qu'il continue à être un chrétien, un croyant qui fait corps avec les autres croyants. Il y a continuité, pourtant ...

*" Pourtant Jean-Claude sent bien que maintenant on le regarde un peu différemment...Une fois par trimestre Jean-Claude prononce l'homélie à la paroisse. S'il n'est pas un permanent de l'appareil ecclésiastique, sa fonction le rend, malgré tout, un peu représentatif de l'Église institutionnelle. La discrétion tient, désormais, une place plus grande dans la vie du couple : on leur fait, à l'un et l'autre, des confidences. Tel militant communiste qu'ils ont aidé dans ses difficultés personnelles, sait qu'il peut s'adresser à eux en pleine confiance. Aumônerie d'un lycée technique, participation à un groupe de prière, de catéchèse, de préparation au mariage ou au baptême, vont de front avec l'action syndicale, de quartier et une responsabilité au sein de l'équipe de secteur A.C.O. : le travail ne manque pas. "Nous ne sommes pas des phénomènes. D'autres couples vivent la même chose que nous", affirme Étienne. Mais eux (Jean-Claude et sa femme) ont choisi, en plus, de vivre la grâce du service diaconal, un service qui les place "sur le seuil de l'Église", ajoute Jean-Claude, "tournés vers l'extérieur". Un souci des autres qu'ils portent ensemble".<sup>11</sup>*

Ce témoignage illustre notre propos, il montre bien que le diacre reste chrétien avec les chrétiens et en même temps, il est celui qui assure un rôle d'animation afin que l'Église soit tournée vers ceux qui ne sont pas là et afin que toutes les relations nouées par les chrétiens soient marquées par l'esprit du Christ serviteur.

Essayons maintenant de développer les deux dimensions du ministère diaconal, contenues dans ces témoignages.

### 3.1. MINISTÈRE DIACONAL POUR L'ÉGLISE

Si nous voulons répondre à la question de départ : "Ce que font les diacres est-il différent de ce que font des chrétiens désireux d'assumer une responsabilité ? Est-ce que le service fraternel ne revient pas à tous les chrétiens ? " il faut dire sans hésiter : Oui, cela revient à tous les chrétiens et tant mieux si un plus grand nombre de chrétiens ont le souci de la mission de l'Église et le désir de servir leurs frères. Tant mieux si beaucoup de chrétiens vivent leur existence chrétienne dans un esprit de service des hommes et du Christ. Cette redécouverte s'est en quelque sorte cristallisée au moment de Vatican II. Ce qui est premier, en effet, c'est que l'ensemble des baptisés-confirmés répondent à la mission que le Christ a confiée à son Église. En ce sens-là, les ministres ordonnés ne sont pas, ou ne sont plus au-dessus des autres croyants, ils sont au milieu d'eux. Si des laïcs répondent de façon authentique à leur vocation de baptisés, nous ne pouvons que nous en réjouir et ne pas nous sentir frustrés.

Cela dit, il faut regarder de plus près certaines affirmations. On entend dire par exemple : "tous les chrétiens peuvent annoncer la parole de Dieu. Pour lire la parole de Dieu dans la célébration, pour

---

<sup>11</sup> - " Marié, cheminot, syndiqué...et diacre", reportage d'André Vimeux dans Témoignage chrétien n°1964 - du lundi 7 Mars 1982 p. 24 et 25.

animer des groupes de catéchèse, pour animer des cercles bibliques, il n'est pas nécessaire d'être ordonné. Tous les chrétiens peuvent le faire". De telles affirmations sont parfois avancées avec beaucoup de vigueur pour réagir contre un certain cléricisme. Mais elles risquent de masquer la réalité. Le titre des réflexions de l'assemblée plénière de l'épiscopat de 1973 <sup>12</sup>(10) "Tous responsables dans l'Église" est suivi d'un point d'interrogation. Ce point d'interrogation ne traduit pas tellement une réaction de doute qu'il appelle des précisions. Le "tous" dans l'Église n'équivaut pas à un égalitarisme. Pour que l'Église ne soit pas une masse sociale paralysée, mais un corps vivant, il est important qu'il y ait des différences. Pour qu'il soit vivant, un corps social suppose des différences de fonctions. Un peu à l'image du corps physique, qui, pour être en bonne santé, suppose une bonne circulation du sang. Mais cette circulation du sang n'est pas uniquement l'affaire du cœur. Cela va jusqu'à la moindre veine ou jusqu'à la moindre artère. Le corps entier est concerné, mais il y a un organe qui donne l'impulsion. Comparaison n'est pas raison et il faudrait se garder de faire des déductions trop rapides à partir d'une telle analogie. On peut dire cependant qu'au sein d'un corps social comme l'Église, il est nécessaire que quelques-uns stimulent les fonctions vitales. Pour que toute l'Église réponde à sa mission, pour que toute l'Église soit communion à l'amour du Christ, quelques-uns vont rappeler des dimensions essentielles du ministère du Christ. Ainsi le diacre assume un rôle d'animation pour que telle Église, telle communauté... vive selon l'Esprit du Christ serviteur. Sa tâche n'est pas seulement celle de quelqu'un qui imiterait le Christ ou qui incarnerait la diaconie du Christ. La tâche qui lui revient, est de travailler à ce que toute l'Église en vive. Le diacre est en quelque sorte la conscience de l'Église pour rappeler une dimension essentielle de son ministère. Il aura ainsi à interpeller l'évêque, les équipes pastorales, les communautés chrétiennes. Ceux qui étaient à Nîmes <sup>13</sup> se souviennent de la phrase un peu piquante de Monseigneur BARDONNE qui disait avoir été interpellé par des diacres qui lui disaient que lui aussi, devait être "serviteur". Il y eut même un dessin humoristique à ce sujet !

Mais, de quelle manière le diacre peut-il concrètement intervenir pour ne pas apparaître comme celui qui ferait la leçon aux autres ? Sans doute serait-il utile d'entendre l'expérience des uns et des autres. Peut-être est-il possible de faire une suggestion ! L'une des manières d'intervenir de façon juste n'est-elle pas de faire part de besoins repérés ? Le diacre pourrait être celui qui dit - j'invente un exemple - : "J'ai rencontré là un jeune de 13/14 ans. J'ai pris conscience en parlant avec lui, qu'actuellement, dans notre secteur, rien ne se faisait pour les 13/14/15 ans. Des jeunes attendent. J'ai perçu un besoin. Est-ce que nous pouvons faire quelque chose ?"- Il me semble que dans la vie d'équipes pastorales apparaissent des rôles différents. Certaines personnes sont plus soucieuses de la coordination du groupe, de son avancée ; elles ont souci de la poursuite d'un projet convenu, d'objectifs fixés ensemble. D'autres ont davantage le talent de dire : "Tiens, on avance tambour battant vers nos objectifs, mais est-ce que l'on n'oublie pas telle ou telle perspective ? Est-ce que l'on ne néglige pas telle partie de la population ? Dans notre manière de fonder l'Église, n'y a-t-il pas des laissés-pour-compte ?". Cette description d'un rôle au sein d'une équipe est peut-être suggestive de ce que peut être le diacre à l'intérieur d'équipes pastorales, peut-être moins celui qui porte l'ensemble des orientations pastorales et les fait avancer, que celui qui rappelle ceux qui sont absents, celui qui est la conscience de ceux qui ne sont pas là.

<sup>12</sup> - - Assemblée plénière de l'Épiscopat français Lourdes 1973

"Tous responsables dans l'Église?" éd. Le Centurion -1974 -104 p.

<sup>13</sup> - Allusion à la rencontre des diacres qui a eu lieu à Nîmes les 27 et 28 février 1982. Cf. le compte rendu de cette rencontre dans "Diaconat aujourd'hui" n°17 - avril 1982.

### **3.2. MINISTÈRE POUR UNE ÉGLISE DANS LE MONDE.**

Cette dimension est présente dans les témoignages cités ci-dessus et sans aucun doute fait-elle résonner une accentuation de la mission de l'Église telle qu'elle est perçue depuis Vatican II. Comme l'est le ministère de l'Église, le ministère du diaacre est intéressé par tout ce qui touche à la vie quotidienne des hommes de notre temps et il est ferment de transformation pour que changent les rapports entre les hommes. Il s'agit de servir le Christ à travers ses frères et ce service implique la prise en compte de toutes les données économiques, sociales, politiques et culturelles qui caractérisent notre vie collective.

Pour appuyer cet aspect du ministère diaconal, je voudrais repartir d'un texte, celui de la préface de la messe d'ordination. Dans la foulée du Concile, lorsque les rituels ont été refondus, remis au point, beaucoup de textes nouveaux ont été écrits. Voici un extrait de cette préface de la messe d'ordination :

*" Par l'onction de l'Esprit-Saint tu as établi ton fils unique prêtre de l'alliance nouvelle et éternelle, tu as voulu qu'il y ait dans l'Église une diversité de services. C'est lui le Christ qui donne à tout le peuple racheté la dignité du sacerdoce royal. C'est lui qui choisit dans son amour pour ses frères, ceux qui recevant l'imposition des mains, auront part à son Ministère. "<sup>14</sup>*

Nous retrouvons la perspective évoquée plus haut qui souligne que le ministère du diaacre n'est pas une parcelle du ministère de l'évêque mais participation au ministère du Christ. Nous pouvons remarquer par ailleurs ce parallélisme des deux phrases "Le Christ confère à toute l'Église la dignité du sacerdoce royal" puis "Le Christ choisit par - l'ordination - ceux qui auront part à son Ministère". Le ministère des diaacres apparaît donc comme ce qui permet à l'Église de vivre sa fonction royale. Reprenons en d'autres termes. Le ministère diaconal est ordonné à la mission de l'Église qui est de reconnaître l'action de l'Esprit à l'œuvre dans la vie des hommes et de manifester en actes l'amour du Christ pour les hommes. Ainsi les tâches assurées par les diaacres seront-elles inspirées par la préoccupation du témoignage rendu à l'amour du Christ au cœur des réalités quotidiennes.

## **4. CONCLUSION.**

Le ministère diaconal a été restauré lors du Concile Vatican II et le contexte de cette restauration permet de penser que ce ministère est lié à la volonté de l'Église d'être présente au monde, d'entrer en dialogue avec les hommes et d'avancer au pas de chacun. Ministère restauré a-t-il été dit ; ministère nouveau, encore inédit, offert à l'Église pour que celle-ci assume la mission du Christ en ce temps qui est le nôtre. L'avenir de ce ministère dépend de ce que l'Église en fera, et de ce que nous, par conséquent, nous en ferons. Alors demandons-nous : quel ministère diaconal concevoir pour que l'Église aujourd'hui témoigne de cette volonté de dialoguer avec les hommes ? Quel ministère concevoir pour que l'Église manifeste la confiance que Dieu fait en tout homme, même le plus "paumé", même le plus éloigné ? Quel ministère concevoir pour que l'Église reconnaisse l'action de l'Esprit déjà à l'œuvre dans le cœur de chacun ? Quel ministère concevoir pour que l'Église témoigne qu'il n'y a en définitive de vrai salut en Jésus-Christ que dans le fait d'entrer dans les sentiments du Christ serviteur, si audacieux et si discret tout à la fois ?

[Cliquer ici](#) pour revenir sur le site [diaconat.catholique](http://diaconat.catholique)

---

<sup>14</sup> - Les ordinations, op. cit. Annexe II, p.90.